

Site de Dieppe Puits-Salé (P) O. Dorson ; FX. Fouquay - 111 rue d'Ecosse 76200 Dieppe ☎ 02 35 06 93 93

Site de Montville (M) D. Loeber ; H. Volle - 41, place de la république 76710 Montville ☎ 02 35 33 73 79

Site St Pierre – Clinique Mégival (S) G. Hodroge ; M. Tredano - 1328, av de la Maison Blanche 76550 St Aubin-sur-Scie ☎ 02 32 14 07 77

Site St Valery (V) A. Boyer ; D. Leméteil - 1, av Foch 76460 St Valery-en-Caux ☎ 02 35 97 12 57

Dieppe, le 8 octobre 2018,

Site correspondant : D-Lab

à

Madame, Monsieur PRELEVEUR EXTERNE

Cher(ère) ami(e), cher(ère) collègue,

Nous vous informons de différentes modifications. La date du 22 octobre est à retenir.

1. Le guide de préconisations



- Le laboratoire change d'automate de Biochimie. L'installation est en cours. Nous passerons sur le nouvel automate le 22 octobre 2018. **Ce nouveau guide de préconisations sera applicable au 22 octobre 2018 (date à respecter impérativement).**



- Le guide de préconisations est construit de façon à bien signaler le nombre de tubes nécessaires selon des examens demandés.

Exemple :

Si demande NFS + HBA1C + RAI

Tubes à prélever par groupe			Tube EDTA K3 (Mauve)
1	HEMATOLOGIE <input type="checkbox"/> NFS <input type="checkbox"/> Plaquettes	<input type="checkbox"/> Schizocytes <input type="checkbox"/> Réticulocytes <input type="checkbox"/> VS	1 BIOCHIMIE <input type="checkbox"/> PTH
1	IMMUNO-HEMATOLOGIE <input type="checkbox"/> Coombs direct	<input type="checkbox"/> Groupe sanguin* <input type="checkbox"/> RAI	

*Groupe sanguin : 1 tube mauve par détermination | Prélever 2 déterminations | Copie d'une pièce d'identité obligatoire à transmettre au laboratoire (www.labodlab.fr)

Il faut 2 tubes mauves

- Les examens suivants seront à prélever sur tube héparinate de lithium (tube vert) **à partir du 22 octobre 2018** :

- Acide valproïque (Dépakine)
- Digoxine
- Hormones : Cortisol, Estradiol, FSH, LH, Prolactine, Progestérone, Testostérone, TSH, T3 libre, T4 libre
- NT-proBNP (remplace le BNP)
- Procalcitonine

Il ne sera pas nécessaire de prélever de tube supplémentaire, le tube vert déjà prélevé habituellement sera utilisé pour réaliser ces examens.

Le Flyer suivant sera intégré dans les kits de prélèvement :

MU-ENR-164-V01

Dlab
Laboratoire de Biologie Médicale

ATTENTION

UTILISATION AUTORISÉE À PARTIR DU 22 OCTOBRE 2018

Changements de préconisations de prélèvement - Examens transférés sur tube héparinate de lithium (tube vert)

**Acide Valproïque (Dépakine)/NT-proBNP/BHCG
Cortisol/Digoxine/FSH/LH/Estradiol
Procalcitonine/Progestérone/Prolactine/T3L
T4L/TSH/Testostérone/Troponine/Vitamine D**

Laboratoire D-LAB - www.labodlab.fr
Dieppe - Montville - Saint Aubin/Scie - St Valery-en-Caux

Espace préleveur



2. La fiche de transmission



La fiche de transmission de prélèvement sanguin a déjà été modifiée. Elle vous paraît probablement plus dense et peut-être trop chargée, cependant elle a été rédigée afin d'être en accord avec les recommandations et les obligations de collecte des données d'identité et des informations cliniques nécessaires à la bonne réalisation et à la bonne interprétation des examens.

Les modifications les plus importantes sont :

- La case à cocher d'attestation de la vérification complète d'identité, le patient doit au moment du prélèvement décliner ou faire décliner son Nom de naissance, Nom, Prénom et Date de naissance. Une copie d'une pièce d'identité doit nous parvenir si un groupe sanguin est prescrit.
- Les renseignements pour les dosages de médicament (Dépakine, Lithium, Digoxine, ...) nécessitent que les données soient complétées. En règle générale le prélèvement doit être réalisé en résiduel, donc juste avant la future prise. Le dosage au pic de concentration se réalise principalement pour les dosages d'antibiotiques, cela doit être précisé.
- Les examens pour lesquels le délai d'acheminement est important à respecter est signalé. Cela concerne les LDH, Le phosphore, le potassium, le TCA. Pour le TCA le délai d'acheminement est noté à 6 h. Ce délai est dorénavant systématiquement vérifié par le Cofrac lors de l'audit des pratiques du laboratoire. Il est donc important de caler le prélèvement en fin de séance de prélèvement. Nous sommes conscients de la difficulté de cette contrainte, notamment en secteur rural. Mais c'est une contrainte à respecter. Pour les patients pouvant se déplacer, un prélèvement au laboratoire pour cet examen est souhaitable.

- Concernant les groupes sanguins, nous avons dorénavant une conduite cadrée par l'EFS suite à la publication de l'arrêté du 19 mai 2018. L'organisation du laboratoire est la suivante :

- Un seul tube mauve suffit pour Groupe / Rai
- Copie de carte d'identité obligatoire
- Groupe prescrit à titre informatif (demande du patient, voyage scolaire...): 1 seule détermination – Examen Hors Nomenclature, pas de remboursement possible.
- Groupe prescrit dans un contexte obstétrical, chirurgical ou transfusionnel immédiat : 2 déterminations pouvant être réalisées le même jour mais avec 2 prélèvements bien distincts et bien individualisés (2 distincts, 2 préleveurs si possible, 2 vérifications d'identité).

Nous sommes à votre disposition pour toute demande d'information. Nous vous rappelons que l'interface de prise d'information à utiliser de préférence est le manuel de prélèvement sur UBILAB. Vous pouvez y accéder à partir du site internet du laboratoire (page Espace Préleveur). Il existe une application pour smartphone qui permet de consulter les préconisations de prélèvement, même en hors connexion.

The image shows two screenshots of the DLAB website. The top screenshot shows the main navigation menu with 'Espace Préleveurs' circled in red. A red arrow points from this menu item to the bottom screenshot. The bottom screenshot shows the 'Espace Préleveurs' page with the 'Manuel de prélèvement' button circled in red. The page content includes the DLAB logo, navigation menu, and a section titled 'Informations préleveurs' with a list of instructions and a link to the 'Manuel de prélèvement'.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou sur informatique@labodlab.fr en cas de problème de codes d'accès sur Ubilab ou sur Bioserveur Infirmier (Récupération des ordonnances renouvelables).

Avec nos remerciements pour votre collaboration,
Les biologistes D-Lab



Si vous avez accusé réception de ce courrier sur Ubilab, ne tenez pas compte de cette demande

A retourner au laboratoire au choix :

- directement sur votre site de collaboration : Montville, Puits-salé, St Pierre ou St Valery-en-Caux
- ou par courrier
- ou par mail à qualite@labodlab.fr

Merci par avance

Je soussigné, **Madame, Monsieur PRELEVEUR EXTERNE,**

atteste avoir reçu du Laboratoire D-Lab,

le document suivant :

Courrier MU-ENR-164-V01
Courrier | IDE | Changement de préconisations

Je m'engage à transmettre les informations à mes éventuels collaborateurs remplaçants.

Fait à

Le

Signature